

3 em 200

Département de la  
Charente-Meritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de  
ROYAN

Séance du 8 Mai 1962

Mairie de ROYAN  
17 MAI 1962  
COURRIER  
N°

OBJET :

Subvention pour championnat  
de France Cycliste de  
l'ASSU à Reims

Le 8 Mai mil neuf cent soixante deux, à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 3 Mai 1962.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, GALLAND, BUJARD, GACHET, NARTEAU, Melle FOUCHE, MM. REIX, BERLAND, PONTANILLE, MASSE, FLAHAUT, LAMOUCHE, MONGRAND, BISCAYE, GUILLAUD POUGET, MOUCHOT, ETCHEBER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 2 Avril 1962, M. le Proviseur du Lycée et M. le Directeur du Collège d'Enseignement Technique ont informé M. le Maire que les deux établissements déplaceraient une importante délégation à REIMS pour prendre part aux épreuves du championnat de France Cycliste de l'ASSU.

Ces deux établissements scolaires ont été représentés sur piste, en vitesse poursuite et kilomètre arrêté et également sur route en juniors et en seniors. ROULLIN Eric du Lycée et MERCIER du Collège d'Enseignement Technique ont été demi-finalistes sur piste et ROULLIN du Lycée 5ème au kilomètre arrêté.

Sur route en juniors JAGUENEAU s'est classé 6ème, MERCIER 25ème et ROULLIN Eric 31. En seniors ROBERT s'est classé 9ème.

La délégation royannaise, dirigeants et coureurs a été accueillie avec beaucoup de faveur par la Municipalité de REIMS et par le Président de la Fédération Nationale du Cyclisme M. MOREAU. Notre ville a été citée en exemple du sport cycliste et honorée. Une très bonne publicité lui a ainsi été faite.

Le déplacement à REIMS s'est effectué en voiture particulière et les frais d'hébergement ont été réglés directement par les coureurs et participants.

62030

Le total des dépenses s'est élevé à 2275 NF 67 sur lesquels une somme de 650 NF sera remboursée par l'ASSU.

Il est demandé à la ville de Royan de bien vouloir verser une subvention de 1500 NF à titre de participation

Le Conseil Municipal

Vu la demande présentée par M. le Proviseur du Lycée et le Directeur du Collège d'Enseignement Technique

Vu les résultats obtenus par les scolaires royannais lors des championnats de France scolaires qui se sont déroulés à REIMS

Vu l'avis de la commission des Finances du 7 Mai 1962

décide

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500 NF au B.S.R. Champlain à titre de participation de la Ville de Royan dans le déplacement et l'hébergement des concurrents royannais aux championnats de France cycliste à Reims.

que la dépense sera mandatée sur le chapitre " Dépenses Imprévues " du budget 1962.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents



**APPROUVÉ**

M. le Maire, le 4 MAI 1962

Le Sous-préfet,

BOUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,



ROYAN, le 2 avril 1962

Monsieur le Proviseur du Lycée de Royan  
Monsieur le Directeur du C.E.T. de Royan

à

Monsieur l'Amiral MEYER - Maire de ROYAN

Monsieur le Maire,

Les établissements d'enseignement du second degré et technique de notre ville, doivent déplacer aux championnats de France scolaires et universitaires, 11 élèves qui, en cyclisme, disputeront le titre national.

Vous savez que nos ressources financières nous interdisent semblable déplacement. Les frais de séjour bien entendu, peuvent être pris en charge par nos caisses d'Association Sportive, mais le déplacement des 11 coureurs, de 4 accompagnateurs et du matériel, nécessite 5 voitures sur la route.

Sachant parfaitement l'intérêt que vous portez au sport scolaire et universitaire, l'encouragement que vous avez apporté l'an dernier à ces championnats qui se disputaient pour la route seulement, dans notre ville,

Sachant aussi que la piste cycliste nous permettra dans un proche avenir, d'obtenir de nouveau l'organisation de ces championnats à une période précisément intéressante pour la station, nous n'hésitons pas à faire appel à vous pour que la Ville prenne en charge les frais occasionnés par un tel déplacement de nos scolaires. Une subvention de 1.000 N.F. serait alors indispensable.

Avec l'espoir d'obtenir de nouveau l'encouragement nécessaire de la Municipalité, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à notre considération distinguée.

Le Proviseur du Lycée,



*A. Peusket*  
A. PEUSCET

Le Directeur du Collège,



*A. Vingale*  
A. VINGALE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

ACADÉMIE DE POITIERS

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Boulevard Champlain — ROYAN  
(Charente-Maritime)

Économiste C. C. P. 6708-30 Bordeaux  
Téléph. : 364

ROYAN, LE 2 mai 1962



Le Directeur

à

Monsieur le Maire de

ROYAN

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint, le relevé des dépenses engagées à l'occasion des Championnats de France scolaires et universitaires cyclistes ASSU, qui viennent de se dérouler à REIMS les 28, 29, 30 avril et 1er mai 1962.

Cet état fait ressortir une dépense totale de 2 275 N.F.  
Nos recettes s'élèvent à 650 N.F. environ.

Il ressort que la subvention de 1 000 N.F. que nous demandions s'avère insuffisante, et nous sollicitons de votre bienveillance un apport supplémentaire de 500 N.F., ce qui nous permettrait d'établir la balance entre nos dépenses et nos recettes.

Les résultats obtenus sont les suivants :

PISTE : Vitesse : ROULLIN Eric - Lycée  
1/2 finaliste (4e) sur 24 concurrents  
Poursuite : MERCIER (junior) - C.E.T.  
1/2 finaliste (4e sur 20 concurrents)  
Kilomètre arrêté : ROULLIN Yvon (Lycée)  
5e sur 17 concurrents

ROUTE Juniors : 187 partants  
JAGUENEAU (C.E.T.) 6e  
MERCIER (C.E.T.) 25e  
ROULLIN E. (Lycée) 31e

Seniors : 67 partants  
ROBERT (Lycée) 9e (après chute sérieuse  
au 23e kilomètre)

JAGUENEAU, et surtout ROBERT, pouvaient obtenir le titre national.

La presse régionale fera largement ressortir les résultats matériels et moraux obtenus par nos élèves.

Nous pensons, à l'occasion de ce déplacement, avoir bien servi les intérêts de notre Ville, puisque le Président de la Fédération Française de Cyclisme devant le Maire, et les personnalités rémoises, a longuement parlé de ROYAN.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

le Directeur,

*A. Pingale*

A. PINGALE



CHAMPIONNATS DE FRANCE - Cyclisme "ASSU"

Etat des dépenses engagées :

Frais d'hébergement, nourriture (réglés directement par les coureurs et participants, sous le contrôle de Monsieur PERAUDEAU)

COUREURS

A Reims			Aller et retour (2 chambres et 3 repas par coureur)		
Lycée :	ROBERT	27,40	ROBERT	34,00	
	ROULLIN E.	27,40	ROULLIN E.	34,00	
	ROULLIN Y.	27,40	ROULLIN Y.	34,00	
C.E.T. :	CARTRON	27,40	CARTRON	34,00	
	GABORIT	27,40	GABORIT	34,00	
	JAGUENEAUD	27,40	JAGUENEAUD	34,00	
	LATOURE	27,40	LATOURE	34,00	
	MERCIER	27,40	MERCIER	34,00	
		<hr/>		<hr/>	
		219,20		272,00	491,20

ACCOMPAGNATEURS

MM. PINGALE	79,25
PERAUDEAU	79,25
ROBERT	79,25
GIANSANTI	79,25
GARNIER	79,25
MARTEL	52,10
	<hr/>
	448,35

448,35  
939,55

Frais de déplacement voitures - route (contrôlés par M. MARTEL)

Déplacement aller et retour : 2 fois 700 kilomètres

sur le circuit : juniors : 80 km

seniors : 120 km

circulation dans Reims

4 voitures à 250,00 NF

1 000,00

Accidents mécaniques sur la route :

- 1 pneu Mercedes	} éclatement	60,00
- 1 pneu D S 19		60,00
- 1 contacteur disjoncteur		
dépannage en rase campagne		125,00
huile pour circuit hydraul.		<u>60,00</u>

305,00

Frais généraux (contrôlés par M. ROBERT)

Ravitaillement	22,12
Téléphone	<u>9,00</u>

31,12

Total s/ la route :

1 336,12

Dépenses totales : Frais de route et hébergement nourriture :

1 336,12 + 939,55 = 2 275,67 NF

.../...

.../...

L'ASSU rembourse à raison de 0,085 NF par km-aller, et rembourse les coureurs classés dans le premier quart, ainsi que les 4 premiers sur piste, à raison du prix du billet de train, moins 20 %.

Nous pensons obtenir ainsi 650,00 NF de l'ASSU.

Faint, illegible text, possibly a list or table.

Faint, illegible text, possibly a list or table.